№ 2023019

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT **DEPARTEMENT DU CHER**

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 18
19	14	Pour : 18 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 30.03.2023 s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / HUET / PLAIS / POTELUNE / BEUX / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs ZEGAN / SEMENCE / LAFOND / LORANS / MORIN

A DONNE POUVOIR : Mme ZEGAN à Mr BUREAU
Mme SEMENCE à Mr POTELUNE
Mme LAFOND à Mme IMBOURG
Mr LORANS à Mme MESTRE

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mme IMBOURG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230405-2023_04_19-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/04/2023
publié sur le site de la collectivité le 08.04.2023

Objet : Vote des taux d'imposition pour 2023

Le taux de la taxe habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.
A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté par les collectivités locales

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022, soit :

Taxe foncière bâtie 36.84%
Taxe foncière non bâtie : 35.23%
Taxe habitation : 14.85%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

FIXE les taux des taxes fiscales pour l'année 2023, comme suit :

Taxe foncière bâtie 36.84%
Taxe foncière non bâtie : 35.23%
Taxe habitation : 14.85%
AUTORISE le Maire à signer l'état 1259 Com

Approuvé à l'unanimité

Le secrétaire de séance

GB

Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL № 2023020

COMMUNE D'HENRICHEMONT **DEPARTEMENT DU CHER**

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 18
19	14	Pour : 14 Contre : 4 Abstention :

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 30.03.2023 s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / HUET / PLAIS / POTELUNE / BEUX / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs ZEGAN / SEMENCE / LAFOND / LORANS / MORIN

A DONNE POUVOIR : Mme ZEGAN à Mr BUREAU
Mme SEMENCE à Mr POTELUNE
Mme LAFOND à Mme IMBOURG
Mr LORANS à Mme MESTRE

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mme IMBOURG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230405-2023_04_20-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/04/2023
publié sur le site de la collectivité le 12.04.2023

OBJET : Approbation du budget communal 2023

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif communal de l'exercice 2023,

Il est précisé que les subventions aux associations seront versées qu'à la réception des rapports morals et financiers de l'année.

Après discussion et délibération

Le Conseil Municipal

APPROUVE, le budget

SECTION de FONCTIONNEMENT	DEPENSES/RECETTES	1 555135.00 €
SECTION d'INVESTISSEMENT	DEPENSES/RECETTES	2 154 424.60 €

Approuvé à la majorité

Le secrétaire de séance

GB

Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

№2023021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT **DEPARTEMENT DU CHER**

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 18
19	14	Pour : 18 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 30.03.2023 s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / HUET / PLAIS / POTELUNE / BEUX / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs ZEGAN / SEMENCE / LAFOND / LORANS / MORIN

A DONNE POUVOIR : Mme ZEGAN à Mr BUREAU
Mme SEMENCE à Mr POTELUNE
Mme LAFOND à Mme IMBOURG
Mr LORANS à Mme MESTRE

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mme IMBOURG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230405-2023_04_21d-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/04/2023
publié sur le site internet de la commune le 06 avril 2023

Objet : Acquisition du bâtiment sis 19 Place Henri IV

Considérant le bien immobilier, sis 19 Place Henri IV, cadastré F1322, propriété de Mr D'HAUTCOURT Grégory

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'acquisition du bâtiment sis 19 Place Henri IV est nécessaire pour conforter le centre de santé et pouvoir engager des travaux de rénovation énergétique

Après discussion, le Conseil Municipal

APPROUVE l'acquisition du bâtiment de Monsieur D'HAUTCOURT Grégory, sis 19 place Henri IV sur la commune d'Henrichemont, cadastrée F 1322, pour un montant de 120 000 €, hors frais notarié
NOMME la SCP DESMAISON /GIRAUD, notaire chargé de l'affaire
ACCEPTE que les frais afférents à cette affaire soient à la charge de la commune
AUTORISE le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble et à procéder à cette acquisition par acte notarié.

Approuvé à l'unanimité

Le secrétaire de séance

GB

Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL № 2023022

COMMUNE D'HENRICHEMONT **DEPARTEMENT DU CHER**

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 18
19	14	Pour : 14 Contre : 4 Abstention :

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 30.03.2023 s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / HUET / PLAIS / POTELUNE / BEUX / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs ZEGAN / SEMENCE / LAFOND / LORANS / MORIN

A DONNE POUVOIR : Mme ZEGAN à Mr BUREAU
Mme SEMENCE à Mr POTELUNE
Mme LAFOND à Mme IMBOURG
Mr LORANS à Mme MESTRE

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mme IMBOURG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230405-2023_04_22d-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/04/2023
publié sur le site internet de la commune le 06 avril 2023

Objet : Désaffectation du bâtiment 22 rte des aix

Mr le Maire expose au conseil que le bâtiment sis 22 rte des aix, cadastrée F1389, d'une superficie de 1134 m² initialement prévu pour le centre de santé n'est plus susceptible d'être affecté utilement à un service public communal. Ce bâtiment sera donc de fait désaffecté et son aliénation est tout à fait envisageable.

Il est proposé au conseil municipal

De constater la désaffectation du bâtiment sis 22 rte des aix cadastré F 1389,
D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Après discussion, le conseil municipal

Constate la désaffectation du bâtiment sis 22 rte des aix cadastré F 1389,
Autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Approuvé à la majorité

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU

GB

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

№2023023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT **DEPARTEMENT DU CHER**

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 18
19	14	Pour : 14 Contre : 4 Abstention :

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 30.03.2023 s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / HUET / PLAIS / POTELUNE / BEUX / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs ZEGAN / SEMENCE / LAFOND / LORANS / MORIN

A DONNE POUVOIR : Mme ZEGAN à Mr BUREAU
Mme SEMENCE à Mr POTELUNE
Mme LAFOND à Mme IMBOURG
Mr LORANS à Mme MESTRE

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mme IMBOURG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230405-2023_04_23d-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/04/2023
publié sur le site internet de la commune le 06 avril 2023

Objet : Déclassement du bâtiment 22 rte des aix

Mr le Maire expose au conseil que le bâtiment sis 22 rte des aix, cadastrée F1389, d'une superficie de 1134m² initialement prévu pour le centre de santé n'est plus susceptible d'être affecté utilement à un service public communal.

Vu la délibération du 05.04.2023, relative à la désaffectation de ce bien

Compte tenu de ce qui précède le bien pourrait dès lors être déclasser en vue d'une future cession

Il est proposé au conseil municipal

De prononcer son déclassement du domaine public et son intégration dans le domaine privé de la commune, en vue de sa future cession

D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Après discussion, le conseil municipal

ACCEPTE le déclassement du bâtiment sis 22 rte des aix, du domaine public et son intégration dans le domaine privé de la commune, en vue de sa future cession

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Approuvé à la majorité

Le secrétaire de séance

GB

Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

№ 2023024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'HENRICHEMONT DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 18
19	14	Pour : 14 Contre : 4 Abstention :

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 30.03.2023 s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / HUET / PLAIS / POTELUNE / BEUX / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs ZEGAN / SEMENCE / LAFOND / LORANS / MORIN

A DONNE POUVOIR : Mme ZEGAN à Mr BUREAU
Mme SEMENCE à Mr POTELUNE
Mme LAFOND à Mme IMBOURG
Mr LORANS à Mme MESTRE

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mme IMBOURG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230405-2023_04_24d-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/04/2023
publié sur le site internet de la commune le 06 avril 2023

OBJET : Accord de principe pour la vente d'un bâtiment communal

Vu la délibération du 05.04.2023, relative à la désaffectation du bâtiment sis 22 rte des aix
Vu la délibération du 05.04.2023 relative au déclassement du bâtiment sis 22 rte des aix

Mr le Maire expose au conseil que le bâtiment sis 22 rte des aix, cadastrée F1389, initialement prévu pour le centre de santé n'est plus susceptible d'être affecté utilement à un service public communal. Que dans ces conditions il y a lieu de procéder à sa vente ; ce qui permettra des ressources supplémentaires pour faire face à l'achat du bâtiment destiné à ce pôle de santé. La commune dispose en effet d'un autre bâtiment pour ce centre de santé.

Mr le Maire propose au conseil,

- Qu'un accord de principe lui soit accorder pour la cession de ce bien immobilier, à hauteur de 150 000€ net vendeur, avec une marge de manœuvre de plus ou moins 10 000€
- Qu'un ou plusieurs tiers soient mandater pour la commercialisation, dont la société maison idéale en mandat simple.
- D'autoriser le Maire à signer les actes afférents à ce dossier

Après discussion, le conseil municipal

- Donne un accord de principe à Mr le maire pour la cession de ce bien immobilier, à hauteur de 150 000€ net vendeur, avec une marge de manœuvre de plus ou moins 10 000€
- Accepte qu'un ou plusieurs tiers soient mandater pour la commercialisation, dont la société maison idéale en mandat simple.
- Autorise le maire à signer les actes afférents à ce dossier

Approuvé à la majorité

Le secrétaire de séance

GB

Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT

№ 2023025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT **DEPARTEMENT DU CHER**

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 18
19	14	Pour : 14 Contre : 4 Abstention :

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 30.03.2023 s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / HUET / PLAIS / POTELUNE / BEUX / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs ZEGAN / SEMENCE / LAFOND / LORANS / MORIN

A DONNE POUVOIR : Mme ZEGAN à Mr BUREAU
Mme SEMENCE à Mr POTELUNE
Mme LAFOND à Mme IMBOURG
Mr LORANS à Mme MESTRE

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mme IMBOURG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230405-2023_04_25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/04/2023
publié sur le site de la collectivité le 08.04.2023

Objet : Cession d'un véhicule

La commune souhaite se séparer d'un véhicule de marque RENAULT EXPRESS

Une personne propose de racheter le dit véhicule pour un montant de 200€

Mr le Maire propose

D'approuver le montant de la cession du véhicule RENAULT EXPRESS à hauteur de 200€
D'approuver la sortie du véhicule de l'inventaire Express Renault N° 178
D'autoriser le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Après discussion, le conseil municipal

Approuver le montant de la cession du véhicule RENAULT EXPRESS à hauteur de 200€
Approuver la sortie du véhicule de l'inventaire Express Renault , N° 178
Autoriser le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Approuvé à la majorité

GB

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT

№2023026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT **DEPARTEMENT DU CHER**

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 18
19	14	Pour : 18 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 30.03.2023 s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / HUET / PLAIS / POTELUNE / BEUX / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs ZEGAN / SEMENCE / LAFOND / LORANS / MORIN

A DONNE POUVOIR : Mme ZEGAN à Mr BUREAU
Mme SEMENCE à Mr POTELUNE
Mme LAFOND à Mme IMBOURG
Mr LORANS à Mme MESTRE

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mme IMBOURG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230405-2023_04_26d-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/04/2023
publié sur le site internet de la commune le 06 avril 2023

Objet : Créance éteinte

Monsieur le Maire explique qu'une créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure prononce l'irrécouvrabilité. Elles constituent donc une charge budgétaire définitive et doivent être constatées par l'Assemblée, selon la liste ci-dessous

Exercice 2007 pièce 703100009800 pour 116.99€

Considérant qu'il est désormais certain que cette créance ne peut plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par la Comptable publique,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité

- ADMET en non-valeur la créance éteinte mentionnée ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer les documents afférents à cette affaire

Approuvé à l'unanimité

Le secrétaire de séance

GB

Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU